**Fiche de renseignements inscription**

**Judo club du canton de Daoulas**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Sections | Licence FFJDA | Ceinture |
| Choisissez un élément. |  | Choisissez un élément. |

# Renseignements administratifs

|  |  |
| --- | --- |
| Noms | Prénoms |
|  |  |
| Date de naissance | Age |
|  |  |
| Adresse | Commune |
|  | Choisissez un élément. |
| Père/Epoux | Mère/Epouse |
| Fixes |  | Fixes |  |
| Portables |  | Portables |  |
| Email |  | Email  |  |

# Modes de règlements

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Mois | Banques / ANCV /Sport & Bien-Etre/ Espèce | N° Chèque ou ANVC | Titulaire | Montant (€) |
| Août |  |  |  |  |
| Septembre |  |  |  |  |
| Octobre |  |  |  |  |
| Novembre |  |  |  |  |
| Décembre |  |  |  |  |
| Janvier |  |  |  |  |
| Février |  |  |  |  |
| Mars |  |  |  |  |
| Avril |  |  |  |  |
| Mai |  |  |  |  |
| Juin |  |  |  |  |

|  |
| --- |
| L’élève a lu et s’engage à respecter le règlement du club |
| Le ………/……../……… | Signature de l’élève | Signature parents |

# REGLEMENT INTERIEUR DU JCCD

1- Certificat médical

Un certificat médical mentionnant l'aptitude de l'élève au sport pour lequel il est inscrit est obligatoire. Il devra être remis sous 15 jours à partir de l'inscription.

Pour les compétiteurs : bien indiquer au médecin d'inscrire « Apte à la pratique du judo en compétition »

Pour les détenteurs de passeport : ne pas oublier de le faire remplir en plus du certificat remis au club.

2- Responsabilité

En dehors du cours, les élèves mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

Le cours commence au premier salut et se termine au salut final.

3- Arrivée au club

\* Respecter les horaires : être au moins 5 min avant le début du cours

\* Lorsque les parents déposent leurs enfants, ils doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un dirigeant du dojo (il peut arriver qu'un cours soit annulé).

4- Pour le bon fonctionnement du cours :

\* Deux vestiaires sont mis à disposition des élèves. Merci de les laisser propres et rangés.

\* En dehors du tatami, il est interdit de circuler pieds nus. Merci de prévoir des claquettes.

\* Avoir une bonne hygiène corporelle : mains, pieds et judogi propres, ongles courts, cheveux longs attachés....

\* Retirer tout objet pouvant blesser : bague, chaîne, bracelet, montre, boucles d'oreilles, lunettes, percing....

\* Ne pas laisser d'objet de valeur au vestiaire. Le club déclinera toute responsabilité en cas de vol.

\* Respecter le code moral du judo : Amitié, Courage, Politesse, Sincérité, Contrôle de soi, Honneur, Modestie, Respect.

\* La présence des parents en tant que spectateurs est à l’appréciation du professeur.

\* Il est interdit de monter sur le tatami en chaussures.

\* Lors des intercours il est formellement interdit de jouer dans la zone de stockage du matériel du collège (cf §2).

5- Départ

\* Les parents venant chercher des élèves doivent arriver avant la fin du cours.

\* Si le cours n'est pas fini, ils doivent éviter de le perturber.

\* Vérifier que vous n'avez rien oublié.

\* En cas de retard, pour récupérer vos enfants, vous devez prévenir le professeur.

\* Pour leur sécurité les élèves mineurs doivent attendre leurs parents à l’intérieur du dojo (cf §2).

6- Accident

En cas de blessure majeure de l'élève, vous devez remplir une déclaration d'accident avec le professeur.

7- Remboursement

Un remboursement sera uniquement possible dans les deux cas suivants :

\* Arrêt de la pratique sportive durant au moins 2 mois consécutifs justifiés par un certificat médical.

\* Raison de force majeure : déménagement, mutation …

Le remboursement sera calculé sur la base de 12 mois de pratique et au prorata du nombre de mois non pratiqués. Il n'y aura pas de remboursement de la licence.

Il ne sera pas effectué de remboursement après le 1er mai de l'année en cours.

Aucun remboursement ne sera possible si l'arrêt de la pratique résulte d'une décision personnelle.

8- Promotion du club

Dans le cadre des actions menées par les membres du club pour promouvoir les activités du JCCD, les élèves sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés.